

Rentrée 2019/2020

INTERCLASSE PRIMAIRE DE BIZANOS

Règlement intérieur

Mairie de Bizanos



Service
Interclasse

LE MATIN : 7h30 / 8h15

7h30-8h15 : accueil des enfants dans l'enceinte du Centre de Loisirs.
(le portail de l'école sera ouvert à 8 h 20).

8h15-8h20 : trajet ALSH/ Ecole

Pour l'accueil du matin, il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

LE MIDI : 12h/13h35

➤ **Si votre enfant ne déjeune pas au restaurant scolaire**

Vous pouvez le récupérer au portail de l'école jusqu'à 12H15.
Le portail de l'école sera ouvert dès 13h35.

➤ **Si votre enfant déjeune au restaurant scolaire,**

A la sortie de la classe les enfants restent dans la cour de l'école jusqu'à 12h15.
A 12 h15 les enfants devront se ranger sous le préau de l'école afin de faire l'appel pour le départ au restaurant scolaire

Mise en place d'un système de demi-pension à l'année.

Les enfants seront inscrits du lundi au vendredi au Restaurant Scolaire sur des jours fixes

Exemple : si votre enfant mange tous les lundis, mardis et vendredis, il ne pourra pas manger le jeudi ou un lundi sur 2.

En cas d'absence, le repas sera facturé sauf sur présentation d'un certificat médical. Aucune dérogation à cette règle ne sera possible.

Cas exceptionnels (empêchement de dernière minute) : l'enfant n'est pas inscrit sur un jour, vous pouvez faire une demande exceptionnelle renouvelable 5 fois dans l'année.

Exemple : Un enfant ne mange jamais le jeudi, sa maman à une formation le jeudi 12 janvier, elle devra formuler sa demande le lundi 9 janvier avant 8h30 pour qu'il puisse y accéder.

(72 heures avant)

Pour l'inscription, des modifications restent possibles, uniquement en fin de période (de vacances à vacances) pour la période suivante.

Pour cela rapprochez-vous de l'accueil de l'ALSH.

A la cantine, les **médicaments** seront tolérés uniquement sur autorisation écrite des parents, accompagnée de l'ordonnance.

Facturation :

Une facture sera émise tous les mois et transmise par mail.

Exemple : Début octobre, facture du mois de septembre

Début novembre, facture du mois d'octobre avec régularisation du mois antérieur uniquement...

Différents types de paiements possibles :

- Prélèvement automatique (pensez à remplir les fiches)
- Paiement en ligne via portail famille pour le mois en cours
- Chèque
- Espèce sous réserve que vous ayez l'appoint.

Les règlements doivent être adressés ou déposés au centre de loisirs uniquement.

Si vous réglez plusieurs factures, nous vous demandons de ne pas cumuler les sommes. Une facture → un règlement, deux factures → deux règlements...

En cas de maladie, le certificat doit être fourni avant la fin du mois.

LE SOIR : 16h15 / 18h15

INSCRIPTIONS INTERCLASSE :

Soit vous pouvez inscrire votre enfant à l'année grâce à la fiche inscription Inter Classe.
Soit faire une demande d'inscription ou d'annulation via portail FAMILLE au plus tard 24 heures avant.

Les demandes d'annulation d'inscription de dernière minute (à savoir jusqu'à midi du jour même) doivent être formulé par écrit sinon vous serez dans l'obligation de récupérer votre enfant au centre de loisirs à partir de 16h35.

Un enfant inscrit à l'interclasse ne peut être récupéré qu'au centre de loisirs pour la sécurité de tous.

Si votre enfant n'est pas inscrit à l'Interclasse du soir,
il restera à l'école, sous la responsabilité de son enseignant jusqu'à la fermeture des classes et du portail. **Ensuite, les animateurs prendront le relais et les accompagneront au Centre de Loisirs.**

Si votre enfant est inscrit à l'Interclasse, après l'appel à 16h15, les enfants sont accompagnés au Centre jusqu'à **18h15 dernier délai.**
Des activités et des ateliers y seront proposés.

Des retards fréquents, nous amènerons à prendre des sanctions.

Toutefois, si vous avez un souci qui pourrait engendrer un retard, merci de nous appeler au Centre de Loisirs.

☎ 05 59 82 52 65